

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 5

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation d'un déplacement au Vatican - Rome - Mars 2017.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
12255**

PRESENTATION

THEMES DE L'ACTION : COOPERATIONS DECENTRALISEE - CULTURE

Le présent rapport a pour objectifs :

- Valider le principe d'un déplacement au Vatican - Rome au 1^{er} trimestre 2017,
- Autoriser la dépense inhérente à l'organisation du déplacement.

L'objet du déplacement :

- Signer une Convention de partenariat entre le Musée départemental de l'Arles Antique et le Musée du Vatican
- Valoriser le patrimoine paléochrétien entre le Musée départemental de l'Arles Antique et le Musée du Vatican ;
- Présenter au Vatican les reliques de Saint Césaire, Evêque d'Arles au début du VI^e siècle.

La Politique publique de Relations Internationales soutient des projets opérationnels qui participent au dialogue et aux échanges d'expertises entre acteurs européens.

La coopération avec les Musées du Vatican qui est l'objet de cette mission, est également portée par une volonté de valoriser le travail et l'expertise du Musée Départemental d'Arles Antique.

De tels projets permettent d'initier et de mettre en œuvre des projets d'envergure et des actions de coopération multilatérale qui valorisent les savoir-faire et les forces de notre territoire commun à tous.

Date du Déplacement : du 22 au 24 mars 2017 (sous réserve de modification).

Composition Fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modification) :

La délégation sera conduite par la Présidente accompagnée du Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes et de la déléguée à la Culture, mais également d'élus et d'agents départementaux et d'invités extérieurs à la collectivité.

Budget Prévisionnel indicatif :

Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été évalué à ce jour à la somme de 105.000 euros.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental

Lignes de la Direction des Relations internationales

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents

Transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Lignes de la Direction des Ressources Humaines

Transports agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251-1

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, dans le cadre de la Politique Publique de Relations Extérieures du Conseil départemental pour l'exercice 2016, et en application de la délibération n°246 du 24 septembre 1999 portant dispositif cadre de déplacements du Conseil départemental en mission de coopération, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- **l'autorisation de principe d'un déplacement** au Vatican – Rome d'une délégation du Conseil départemental, en Mars 2017, pour signer une convention de partenariat entre le Musée départemental de l'Arles Antique et le Musée du Vatican.
- **l'intérêt départemental** de ce déplacement,
- **la composition prévisionnelle** de principe de la délégation des représentants élus et d'agents du Conseil départemental et, d'invités de la Collectivité lors de ce déplacement ;
- **le principe de la présentation d'un prochain rapport en Commission Permanente**, portant confirmation de la date de la mission, la composition précise de la délégation, les modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que la demande de délivrance de mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement.
- **la validation de la prise en charge directe par la collectivité** et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports internationaux et locaux, des frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission.
- **l'affectation prévisionnelle de 105.000 €** pour cette mission et ce, sur les lignes :
 - . DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
 - . DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,sur les crédits inscrits au budget départemental 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL